

INFO TRAVAUX

Madame, Monsieur,

Comme évoqué lors des différentes réunions publiques, vous trouverez ci-après des informations spécifiques concernant la gestion de la circulation dans le cadre de la réalisation des enrobés définitifs du projet d'aménagement de la route de Seloge et du chemin de Pré Cartery.

Cette intervention se déroulera en plusieurs phases avec un démarrage, **le mercredi 27 mai 2026**.

■ **Intervenant** : Entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

■ **Date et durée des interventions**

Phase 1 : Réalisation des enrobés sur la RD1090

→ **Mercredi 27 mai 2026 de 8h à 17h**

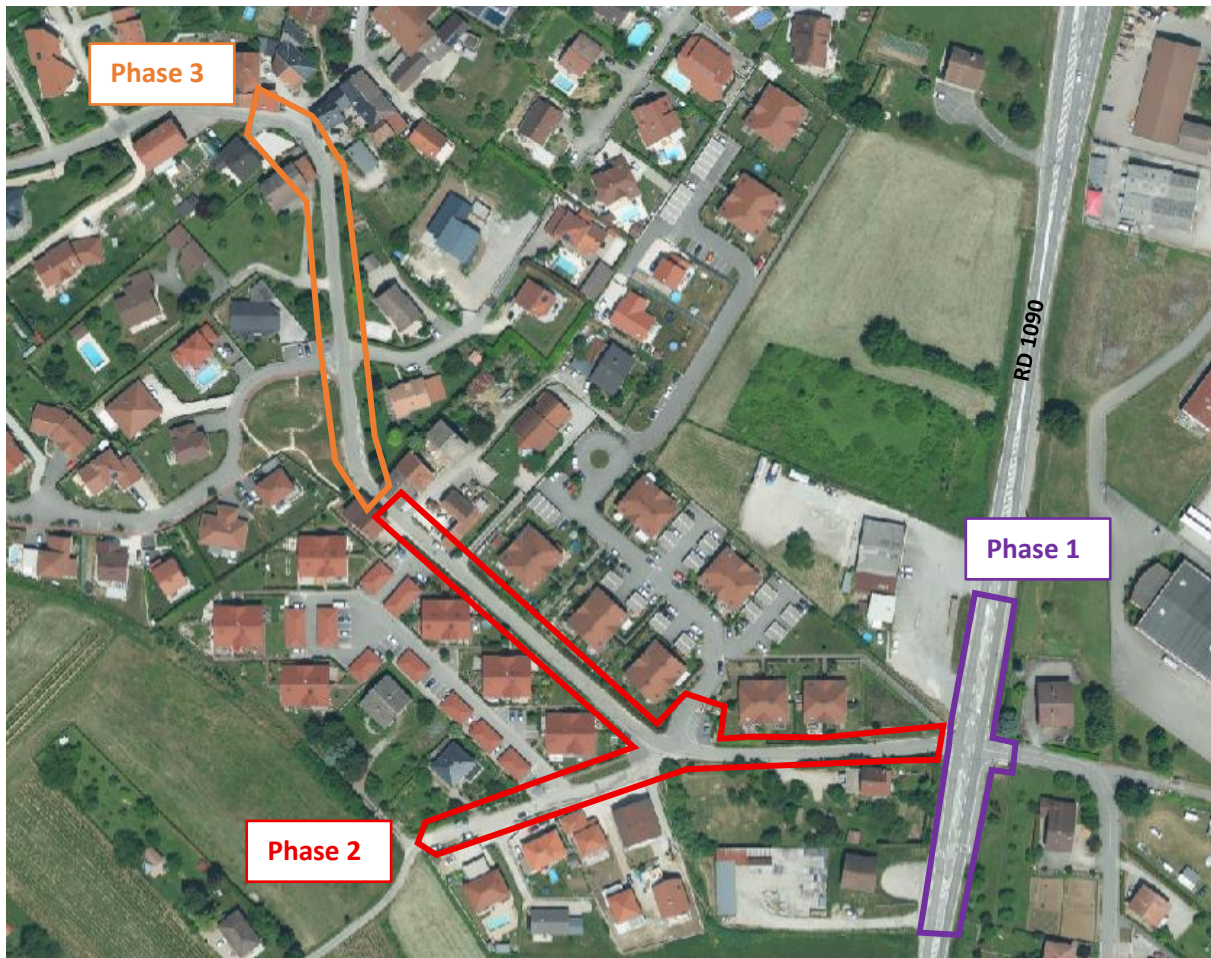
→ Entrée et sortie du secteur de Seloge uniquement par la route de Myans ou le chemin de Drouilly

Phase 2 : Réalisation des enrobés sur Pré Cartery et Seloge

→ **Jeudi 28 mai 2026 de 8h à 13h** (circulation interdite sur ce secteur pendant ce créneau horaire).

Phase 3 : Réalisation des enrobés sur Seloge

→ **Jeudi 28 mai 2026 de 12h à 17h** (circulation interdite sur ce secteur pendant ce créneau horaire).



Les enrobés définitifs sur le reste de la route de Seloge seront réalisés lors d'une seconde phase, durant le mois de juin 2026. Une communication spécifique sera établie à ce sujet.

■ Gestion de la circulation

Phase 1 : Réalisation des enrobés sur la RD1090

La circulation sur la RD1090 sera gérée à l'aide d'un alternat par feux tricolores durant la journée du mercredi 27 mai 2026, de 8h à 17h. Les entrées et sorties dans le secteur de Seloge se feront exclusivement par la route de Myans (RD201) ou le chemin de Drouilly.

Phase 2 : Réalisation des enrobés sur Pré Cartery et Seloge

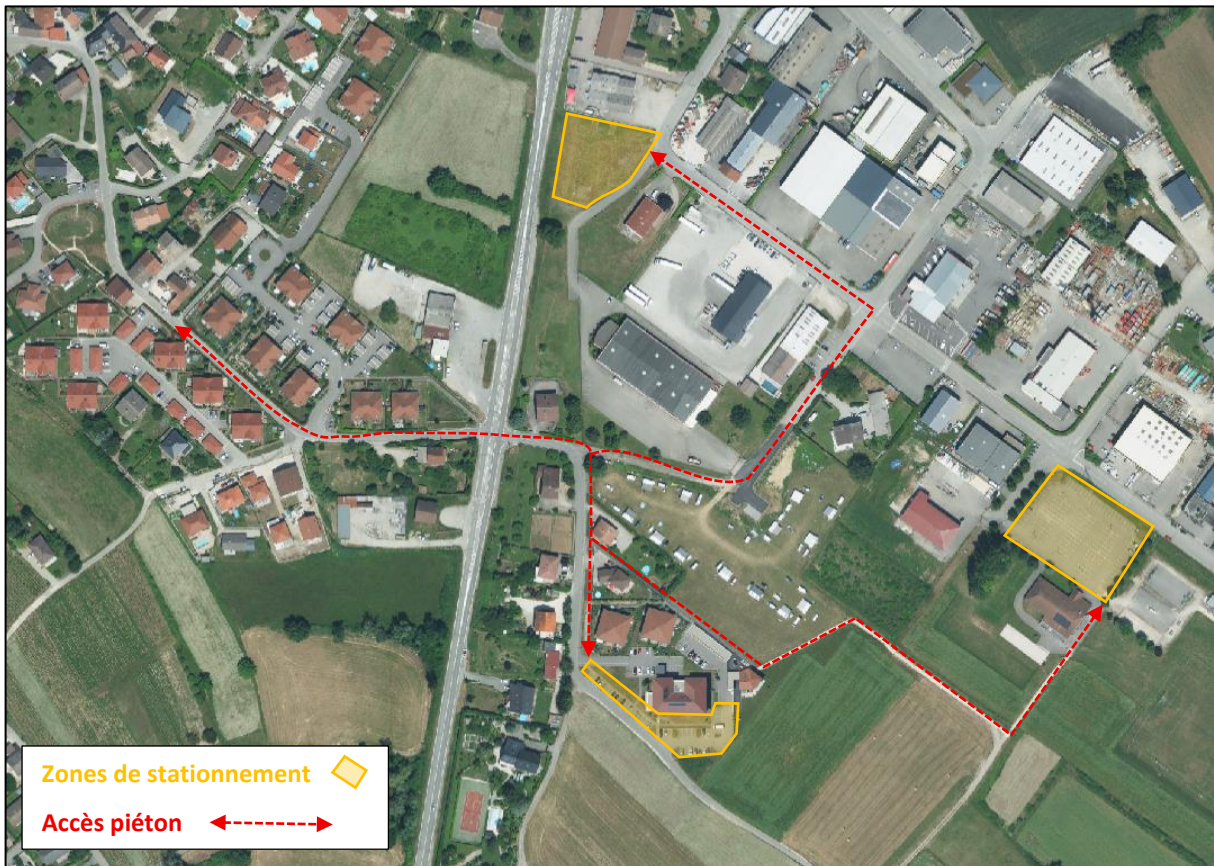
La circulation sera interdite de 8h à 13h sur le secteur suivant : du carrefour de la route de Seloge avec la RD1090 au numéro 762 de la rue et sur l'ensemble du chemin de Pré Cartery (voir plan).

Pour les personnes devant quitter leur domicile, **les véhicules devront obligatoirement être sortis de la zone avant le jeudi 28 mai 2026 à 8h**. Un retour dans le secteur sera possible à partir de 13h.

Phase 3 : Réalisation des enrobés sur Seloge

La circulation sera interdite de 12h à 17h sur le secteur suivant : du numéro 762 de la rue jusqu'à après le carrefour de la route de Seloge avec le chemin de Blanchard (voir plan). Pour les personnes devant quitter leur domicile, **les véhicules devront obligatoirement être sortis de la zone avant le jeudi 28 mai 2026 à 12h**. Un retour dans le secteur sera possible à partir de 17h.

Les parkings de la salle Montgrabelle et du pôle santé sont à votre disposition pour stationner votre véhicule dès le mercredi 27 mai au soir ou durant la journée du jeudi 28 mai. Un troisième parking à l'entrée de la zone de Plan Cumin (devant l'entrée de l'entreprise PERRIER) sera également à votre disposition.



Je vous remercie vivement de votre compréhension et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN

